



Compte Rendu de la réunion de Bureau du 1 Février 2017

Présents : Bernard Baudouy, Michel Crépin, Robert Merme, Claude Charnay, Dominique Laffret, Jean Marc Bremens, Thierry Bremon, Mario Clemente, Philippe Grosso

Excusés : Jean Marc Audra, Pascal Christin, Didier Laroche.

1. Approbation du dernier compte rendu

Pas de remarque.

2. SGS

RAS

3. Manex

La DGAC a été informée du changement de Président : elle demande de modifier le Manex après approbation par l'AG 2017.

Le bureau met à jour la liste des instructeurs :

WYMANN Charles
CADIERE Alphonse
BRUNEL Raoul
MERME Robert
LAROCHE Didier
DEROO Jean-François
BLIVET Maxime
JALABERT Nicolas

4. Activité Club

Pour Janvier 2017, nous avons enregistré 66h11 :

29h27 sur GRRR

10h02 sur YD

26h42 sur PL

Nous sommes à plus 20h15 /2016 avec -1h en R44 et +21 hdv en R22.

6. Validation des tarifs 2017

Les tarifs mentionnés dans le CR de la réunion de bureau du 7 Décembre sont validés, à savoir :

- la cotisation annuelle est de 295€ + 75€ d'affiliation obligatoire à la FFG
 - Heure de Vol augmentée de 10€ sur chacune des machines, soit 310€ sur R22 et 420€ pour le R44.
 - Double commande avec instructeur passe à 40€
- Pour rappel, les anciens tarifs sont restés stables pendant 3 ans

64 cotisations encaissées à ce jour, prélevées sur le compte vol des pilotes.

7. Rappel Individuelle assurance accident :

Rappel concernant l'assurance Individuelle accident :

La souscription à cette assurance est non obligatoire mais recommandée par COPT'AIR.

En revanche la licence à la FFG est obligatoire!

Ainsi pour être conforme et satisfaire cette obligation, en accord avec la Fédération nous fournissons la liste de nos membres en acquittant les 75€ de chacun.

A réception la FFG transmet cette liste de licenciés à AIR COURTAGE qui s'est engagé à solliciter chaque membre de COPT'AIR pour la souscription en direct d'un contrat d'assurance.

Vérification faite, il appartient à chacun de faire cette démarche de son propre chef, c'est plus sûr !

A cette fin voici le lien pour souscrire en ligne :

www.air-assurances.com

8. Assemblée Générale

Rappel : elle aura lieu le 17 Février à 18h30, salle de réunion au 1^{er} étage, suivi du pôt de l'amitié à l'Assiette.

Le bureau demande urgemment à chaque membre qui n'a pas encore eu le temps de s'inscrire de le faire via le lien doodle mis en place :

<http://doodle.com/poll/th2wdvg5s5d32ves>

9. Instructeur

Maxime Blivet souhaite passer son FE et en est en capacité.

Nous envisageons de solder son compte au plus tôt pour financer son stage... A voir avec lui.

10. Site Internet

La plateforme est à changer.

Philippe va négocier avec le prestataire pour obtenir le meilleur prix.

11. Point sur le financement de PL

24 membres ont contribué pour 50 000€, encaissés.

Le bureau remercie vivement les contributeurs.

Le premier remboursement aura lieu à partir de Février.

12. Contrat Heli Calade de maintenance

Un contrat de navigabilité est signé avec Heli Calade pour chaque machine, pour une durée d'une année, renouvelable.

13. Contrat de location R22 GRRR

Le propriétaire doit nous retourner le contrat signé et nous faire passer son RIB pour le règlement.

14. Point sur les assurances

Toutes les machines sont assurées dans le cadre du contrat flotte et le règlement a été effectué.

L'assurance dirigeant a été prorogée, ainsi que la multirisque Coptair.

15. Numéro d'urgence aéronautique 191

Ce numéro est à disposition en cas d'urgence

La réunion est levée à 20h00.

Prochaine Réunion le Mercredi 8 Mars 2017 à 19h.

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Marc Bremens

Thierry Bremon